Paru dans Terminal numéro spécial2004

Community Development Corporations et logiciels libres

Une anthropologie comparée des pratiques coopératives*

Jacques Prades

Université de Toulouse 2-Le Mirail

prades@univ-tlse2.fr

L'objet de cet article est de comprendre les conditions nécessaires à la permanence d'un modèle coopératif dans un univers concurrentiel. Fondé sur la propriété collective de l'outil de production, la non-séparabilité de la gestion et du portage des capitaux, le profit non comme condition d'existence mais comme finalité, ce modèle coopératif dépasse l'opposition entre le contrat et la transaction interne (Williamson, 1995). Il concerne l'activité collective de production de biens et de services en vue d'une réappropriation des valeurs d'usage.

Pour démontrer cette permanence des formes coopératives, nous avons choisi deux objets d'étude éloignés [1] qui visent à réfuter les idées souvent évoquées pour les expliquer : la baisse du nombre d'emplois salariés et les transformations causées par le développement de l'investissement immatériel. En étudiant ces deux objets d'étude selon une méthode ancienne [2] , on en déduira les conditions nécessaires au développement du modèle coopératif et à sa pérennisation.

- Les Community Developpement Corporations (CDC) sont des organisations qui regroupent des habitats physiques qui sont inscrits territorialement, obéissant à une logique de lieu relevant du domaine de la consommation et de valeurs d'usage,

- Les logiciels libres, objets immatériels, obéissent à une logique de flux relevant du domaine de la production d'objets techniques.

Tableau synoptique	**CDC**	**Logiciels libres**
Type d'innovation	sociale	technologique
logique	lieu	flux
domaine	consommation	production
forme	matérielle	immatérielle

* version remaniée d'une communication aux 3 ème rencontre universitaire de l'économie solidaire à Toulouse, 5-6 mars 2003

1. **Définition de deux objets d'étude**

Soit d'abord, la création d'un bien collectif relevant du champ de l'économie sociale et solidaire [3] , les habitats collectifs, tels qu'ils se sont développés par exemple en Amérique du Nord. Un habitat collectif est un lieu de vingt à quarante habitations individuelles dont le projet a été élaboré collectivement pour que les interactions entre les habitants se développent autour de parties communes et dont les tâches collectives sont réparties selon le principe des échanges avec unité de compte. Les décisions se prennent par consensus et ces habitats favorisent l'environnement et l'usage de technologies propres. De tels projets se développent depuis plus de vingt ans aux Etats-Unis sous des formes diverses, pas toujours aussi proches de celles que nous évoquons ici, regroupant environ une cinquantaine de sites sur vingt Etats Américains. Ces initiatives commandent la création d'organismes assurant stimulation et coordination : les Community Developpement Corporation [4] même si les CDC ne se limitent pas à l'habitat communautaire. Nous étudions une strate particulière d'habitats collectifs des CDC, apparue dans les années soixante-dix, avant le désengagement fédéral.

Soit ensuite, un logiciel libre, c'est-à-dire un artefact immatériel dont le code source est libre d'accès pour l'utiliser, le modifier et le diffuser sous forme marchande et ne peut faire l'objet d'une appropriation privative. Un logiciel libre n'est pas gratuit mais s'oppose à la propriétarisation. Construits autour d'une plate-forme Linux, les logiciels libres sont la conséquence d'Unix. Apparu dans les années quatre-vingt dix, le système repose sur une communauté d'utilisateurs-développeurs dispersés dans le monde entier, agissant dans un but commun sans effet de réputation.

Notons dès à présent que ces deux objets ont été choisis parce qu'ils obéissent à une « démarche activiste » qui n'est ni incantatoire (c'est-à-dire de l'ordre du discours moralisateur), ni destructrice (de l'ordre du piratage) mais plutôt d'une dimension concrète de lutte contre certaines formes d'injustice i.e la pauvreté ou le monopole.

Il y a trois caractéristiques communes à ces deux illustrations sur lesquelles nous souhaitons insister et qui définisent le modèle coopératif tel que nous l'entendons ici.

2. Caractéristiques communes

2. 1 La renonciation à l'appropriation privative

En contribuant à sa conception (plus d'un an) et à son fonctionnement selon un temps de travail égal quelque soit la complexité de celui-ci, chaque participant à un CDC reçoit un usage (ou un « droit de tirage ») de ce bien. Ce droit d'usage est associé à un service de travail (jardinage, nettoyage, covoiturage, garde d'enfants, etc) lié à la jouissance de ce bien. Le principe est que si chacun injecte une partie de sa force de travail, il jouit du travail qu'il a produit mais également du travail global fournit par le collectif. Plus le résultat collectif produit est important et plus chacun souhaite préserver et agrandir sa participation en travail et partant dans la collectivité. Il importe de souligner ici qu'il s'agit d'un droit d'usage qui n'est pas un droit de propriété [5] . Pour autant, le CDC ne fonctionne pas contre la propriété puisqu'elle constitue une propriété collective . Le CDC lutte conte la privatisation de la vie sociale.

De la même manière, le logiciel libre s'oppose moins au marché qu'il ne s'oppose à la propriétarisation qui était bien le combat que menait UNIX contre les systèmes propriétaires.

Il s'agissait de lutter contre la main-mise de géant de l'informatique en maintenant un monopole par la compatibilité imposée à l'acquéreur : dès que le consommateur achetait un matériel, il était prisonnier du système. En créant des logiciels capables de naviguer d'un matériel à l'autre, on a cassé le système propriétaire ; dans la même démarche, en permettant à chacun d'améliorer le système en place, les logiciels libres offrent une plateforme (LINUX) qui permet de développer des applications libres en luttant contre le monopole et le secret industriel.

Il ressort que le CDC ne s'oppose pas à la propriété privée comme le logiciel libre «ne lutte pas contre le capital » : ils luttent tous deux pour *la réappropriation de biens collectifs qui ne passent pas par la médiation étatique ou le monopole privé*. Ce bien collectif ne peut pas être cédé puisque personne n'en est propriétaire de même que chaque propriétaire n'a aucune reconnaissance individuelle par l'usage que lui confère sa participation au travail collectif. Ce n'est pas l'échange qui crée la richesse; c'est l'usage collectif de la propriété qui ne s'échange pas [6] .

2.2 La mise en cause de la division production/consommation

Une des grandes division du monde de l'économie repose sur la distinction entre la sphère de la production et celle de la consommation. La coupure entre le producteur et son produit est à la fois le résultat de la division du travail née de la révolution industrielle et de la production de marchandises, c'est-à-dire d'un lieu où se rencontrent des individus inconnus.

.Chacun est libre d'apporter sa pierre à l'édifice du CDC, autrement dit chacun est acteur à sa manière, sous réserve de quelques principes et charte de bonne conduite définie au départ de l'opération mais peu de choses ont été programmées au départ ; chaque ajout est source de nouvelles impulsions. Le CDC n'a de sens que parce que l'usager est de s'engager, y compris parfois dans l'auto-construction.

L'option communautaire, c'est l'idée « que les services locaux ainsi que l'autorité et la responsabilité (c'est-à-dire la nécessité de rendre compte de leur décision) en matière de décisions peuvent être décentralisées pas seulement d'un niveau fédéral à un niveau municipal mais aussi du public à des organisations communautaires représentatives de « la vie civile sociale ».

C'est cet effacement de la distinction entre utilisateur et développeur qui est à l'origine de la percée du libre ; il n'y a pas d'opposition entre producteur et consommateur, chacun est à la fois l'un et l'autre. On retrouve là de manière amplifiée un caractère d'internet : « Chaque internaute a donc la possibilité d'être actif dans la diffusion d'information, d'être à la fois consommateur et producteur, mais aussi gestionnaire du réseau » (T. Pénard, 2001).

Le mobile de l'action tient à la contribution de chacun à la construction d'une offre conjointe à la demande collective qui combine autonomie individuelle et coopération. Chaque producteur du service est en même temps consommateur de service selon une forme de militance qui cherche à ne pas être spoliée par un tiers.

2.3 L'évitement de la logique capitalistique

Au-delà d'un habitat meilleur marché, le C.D.C organise la mise en commun de services collectifs ; la mise en 'uvre du projet mobilise un apprentissage du collectif assez long mais un investissement matériel plus faible qu'un investissement individuel.

C'est parce qu'il s'agit d'une initiative locale que le CDC fonctionne : dans le cas d'un bien ou service public, il y a peu de chance qu'on obtienne le mê me engouement; c'est la confiance qui est à la base de relations communautaires qui fonctionne sur des externalités positives : le groupe est défini et identifié par son adhésion aux valeurs du CDC qui reposent sur une proximité teritoriale.

Dans le cas du logiciel libre, il n'y a pas de droit d'entrée important, le capital initial investi étant faible mais les heures passées devant sa machine sont innombrables. Le délai de réactivité étant immédiat, la participation à la communauté suppose d'ê tre toujours présent et en action. Ce sont les externalités de réseau qui garantissent l'effectivité du groupe qui répond à une proximité relationnelle; cette proximité relationnelle est facilement reperable à travers le langage utilisé qui fonde le sentiment d'appartenance mais n'exlut pas le comportement d'un opportuniste qui cherche à profiter d'un service collectif sans avoir à donner une contre-partie (le passager clandestin).

Cette inversion des règles canonique de l' entreprises privée qui privilégient l'intensité capitalistique tient au fait que le CDC comme les logiciels libres obéissent moins à la lucrativité des opérations qu'à leur caractè re marchand.

Ces trois caractéristiques définissent le modèle coopératif auquel nous faisons référence ici : une propriété collective de l'outil de production, la non-séparabilité de la gestion et du portage de capitaux et l'existence du profit comme condition d'existence d'une structure et non comme finalité en soi.

3. Quelques fausses pistes

Le rapprochement de ces deux situations aux caractéristiques extrê mes doit éviter deux écueils véhiculés chez les militants de l'économie solidaire d'une part et chez les militants du libre d'autre part, lorsqu'ils cherchent à expliquer la permanence et la résurgence des modèles coopératifs :

- le premier écueil, très présent chez les militants de l'économie solidaire, part de la situation de l'emploi en France pour montrer qu'il n'y a structurellement plus assez d'emplois et qu'il faut trouver des activités en dehors de la croissance. Cette thèse du manque de travail (J. Robin, D Méda) considè re comme acquis ce qu'il s'agit précisément de démontrer[7] . Car si le nombre d'heure a fortement diminué en un siècle, grossièrement nous sommes passés de 3000 heures par an à 1600 aujourd'hui, le nombre d'emplois salariés ne cesse d'augmenter car le chômage peut progresser au mê me rythme de la création d'emploi : tout dépend de la productivité, la durée du travail, l'évolution démographique.

- le deuxième écueil, présent chez les défenseurs du libre, est lié à l'arrivée de l'immatériel. Aucune des catégories ne l'économie ne sont mise en cause par l'arrivée des services (y compris dans le calcul de la productivité qui nécessite de dépasser des difficultés techniques mais pas théoriques) dont il faut par ailleurs nuancer la portée en terme d'emploi[8] . La complexité des arrangements systèmes renforce la difficulté d'identification des facteurs qui

sont à l'origine de la productivité selon qu'il s'agit de tâches à informatiser, d'ilôts informatiques ou de systèmes intégrés (Boyer, 2000).

Les modèles coopératifs ne sont récurrent ni en raison du manque d'emploi, ni en raison de l'arrivée de l'économie informelle. On pourrait mê me admettre que ces modèles sont souvent repérables lors de phases de démarrage de nouvelles technologies, le système d'innovation linéaire fonctionnant lorsque la pompe est amorcée mais ne constituant pas un jaillissement d'énergies. Souvent, la routine doit ê tre bousculée, le processus d'innovation supposant de rendre aujourd'hui majoritaire ceux qui hier étaient minoritaires ; lorsque E.S Raymond prétexte qu'il faut « distribuez vite et souvent, délé guez tout ce que vous pouvez délé guer, soyez ouvert jusqu'à la promiscuité » et qu'il s'oppose à « la construction de cathédrales, silencieuses et pleine de vénération », il insiste sur le caractère insolite et parfois utopique du monde de la création. Dans le bousculement ainsi créé, nul doute ques les intermédiaires sont chahutés. Mais cette phase précède celle où les grands groupes industriels se réapproprient les innovations (le cas des coopératives bancaires françaises est ici éloquent comme celui plus récent des services de proximité). En tout état de cause, cela renforce le doute qu'on peut entretenir en espérant changer l'économie à partir d'un secteur dit alternatif qui contaminerait peu à peu l'ensemble du système.

La question est posée : si tant est que les deux illustrations témoignent d'un mouvement plus général, comment expliquer la permanence de modèles coopératifs ?

4. Une lecture du logiciel libre

L'analyse de ce qui se passe dans le libre est instructive pour le développement de l'économie solidaire mais il nous faut faire un détour sur quelques conclusions que nous avons amassé sur l'économie de l'information dans des travaux passés.

Nous avons plusieurs fois mis en cause l'existence d'une société de l'information, d'une économie de l'information ou d'un secteur de l'information [9] . L'idée importante est qu'on peut analyser ce domaine d'activité comme la continuation d'un processus d'industrialisation-automatisation né à la révolution industrielle qui consisterait en la mise en prothèse de gestes physiques jusqu'aux procédures cognitives aujourd'hui [10] . Ce qui apparaît comme un secteur résulte d'un découpage comptable qui consiste à évaluer séparemment des activités externalisées et délocalisée; si on rétablit cet artifice, on constate que le poids des emplois dans l'industrie est à peu près constant, entre 25 et 30 % selon les pays industrialisés durant ces cinquante dernières années. Qu'inversement, le poids de la recherche, les effets d'entraînement, la compétitivité résulte de la productivité industrielle.

Tout indique que l'informatisation de la société n'est pas un nouveau secteur mais une couche ou une enveloppe qui induit une immersion de l'informatique dans tous les secteurs d'activité. Pourquoi n'y a-t-il pas de substitution au sens du reversement de Sauvy ? Pourquoi le modèle de Kaldor ne fonctionne-t-il pas ? Pourquoi le modèle de Schumpeter ne marche-t-il pas ?

La réponse que l'on peut donner à ces impasses théoriques est la suivante : il y a bien une offre et une demande de biens d'information, que ce soit des logiciels ou des ordinateurs mais il n'y a pas de mécanisme de prix qui en résulte. Si les prix baissent, les quantités n'augmentent pas car la demande n'est pas fonction du prix. Les quantités pourraient baisser en cas d'augmentation du prix mais personne n'a intérê t à faire monter les prix car le mobile n'est pas l'intérê t.

Cette absence d'élasticité est due au fait que le coût marginal est nul. Ce qui signifie qu'il n'y a pas de marché, au sens d'une loi. La raison de cette énigme trouve son origine dans le paradoxe d'Arrow décrit en 1961 : l'information a ceci de particulier que lorsqu'on ne connaît pas l'information, on ne veut pas la payer puisqu'on ne voit pas pourquoi on payerait quelque-chose qu'on en voit pas ; et lorsqu'on a l'information, on ne voit plus pourquoi on la payerait puisqu'on la possède. Ce paradoxe a été évoqué d'une autre manière : lors de l'échange d'un bien matériel, celui qui acquière perd l'objet tandis que pour un bien immatériel, celui vend l'information la conserve. Donc, il y a bien une offre d'information disponible et il y a bien également une demande à la recherche de cette information ; mais personne ne veut en payer le prix ; ce n'est pas que le domaine ne soit pas marchand puisqu'on paie les requêtes par exemple, c'est le fait que les mécanismes des prix ne fonctionnent pas. Si personne veut en payer le prix, alors chacun peut collaborer à la construction de cette information en échange de quoi il jouit de son usage. Or, plus la communauté s'agrandit sur cette base et plus l'utilité de la technologie progresse selon les mécanismes d'auto-renforcement des technologies de réseau. Et comme le coût d'entrée dans la communauté est faible, il n'y a pas de raison que cela s'arrête. On peut ici rejoindre le modèle de Krugman (1987). Car, s'il n'y a pas de marché, il n'y a pas de monopole des connaissances créées, ce qui peut expliquer les externalités positives des échanges et le développement des localisations.

En conclusion, la communauté perdure s'il n'y a pas constitution de marché, c'est-à-dire si trois conditions sont réunies :

- une référence identitaire ;

- l'interface usager-développeur limite les intermédiaires et gène la captation de rente ;

- la non-réglementation de l'innovation.

Le mécanisme décrit ici et les conditions attenantes sont intéressantes au regard de l'économie solidaire car on aura compris qu'ils ne se retrouvent pas dans l'étude des CDC. Si on arrive pourtant aux mêmes résultats, il faut alors comprendre sur quoi repose cette similitude.

5. Les implications pour l'économie solidaire

5.1 Une référence identitaire

Le discours sur l'économie solidaire est souvent emprunt de la formule « Small is beautiful ». C'est ce que révèle l'expérience des systèmes d'échanges locaux qui fixe un nombre maximal d'adhérents. C'est également ce que cherche à décrire l'image de la stratégie des champs de fraises pour décrire la proximité territoriale. La tribalité du NET n'est évidemment pas une référence mais ce qu'il faut en conclure est que ce n'est pas l'initiative locale ni la petitesse des communautés qui garantissent ipso facto les liens coopératifs ; l'existence d'une communauté n'est pas liée à de la proximité relationnelle ni territoriale mais davantage à des communautés de valeurs. En tant que logique des lieux, les CDC mettent en pratique l'idée d'une appartenance identitaire de classe qui passe par l'appropriation d'un espace ou d' un territoire. Mais par ailleurs, la logique des flux de logiciel libre induit une forme de tribalisme qui se reconnaît facilement à la sémantique utilisée de forme libérale-libertaire. **Ce qui importe donc est l'implication des usagers en vue de la réappropriation des outils.** Ce résultat est conforme à ce qui se passe dans les CDC : il n'y a pas de marché tant que l'implication des usagers est forte mais il réapparait lorsque les fondateurs disparaissent et que les coopérants

se succédent. Certains CDC dérivent alors vers le marché parce que le système réinstalle un mécanisme de prix qui avait disparu.

5.2 La non-réglementation de l'innovation

Les CDC ont été construites à partir d'une défaillance de l'Etat à subvenir à la pauvreté de quartiers sensibles américains de la même manière que les logiciels libres sont l'expression d'une lutte contre les monopoles ; dans les deux cas, il s'agit d'une réaction de la société civile à la puissance du marché dérégulé. L'une relève d'une innovation sociale, l'autre d'une innovation technologique ; elles ne se sont pas traduite par une inscription institutionnelle. L'inscription institutionnelle des innovations n'est pas inéluctable : en économie populaire, les ateliers de réparations de cycle dans les faubourgs de Santiago relèvent de logiques profondément anti-étatistes. De la même manière, les RELS italiens ne sont pas engagés auprès de l'Etat et une large partie de l'économie informelle africaine se trouve exclus de logiques de l'Etat.

Ces expériences invitent à une réflexion sur les relations entre l'Etat et l'économie solidaire à la française qui oscille entre deux positions :

- première position : l'économie solidaire est une nouvelle forme de gestion étatique (J-M Servet), ce qui peut dériver vers une conception risquée qui est de faire des associations les gestionnaires des politiques publiques.

- deuxième position : celle d'un troisième secteur entre marché et Etat : est-ce que l'économie solidaire est un troisième secteur ? On comprend que les théoriciens français de l'économie solidaire (J-L Laville) aient défendu une proximité avec l'Etat mais on s'étonnera moins de la perplexité des étrangers à l'égard de cette allégeance. A cet égard, le débat qu'il y eu dans les SELS lorsque le secrétariat d'Etat a proposé est tout à fait révélateur de cette ambiguïté. Il ne faut pas aller trop vite lorsqu'on pousse les SELS à s'allier avec l'Etat. L'économie solidaire est davantage un lieu de résistance qu'un lieu de connivence.

L'économie solidaire est une intersection entre le marché et l'Etat qui déborde de part et d'autre et dont le débordement dépend de facteurs essentiellement politiques qui ne se traduit que dans un second temps par des réformes institutionnelles. Pour nous, il n'existe pas d'innovations institutionnelles qui ne se soient pas traduites préalablement par une pression sociale (dans le cas contraire, elles donnent lieu à des arrangements lors de changements de gouvernements).

5. 3 Les intermédiaires comme médiation entre production et consommation

La division entre « production » et « consommation » est propre à nos sociétés. M. Mauss dans son essai sur le don (1925), corrigé par la mise au point récente de M. Godelier (1997), K. Polanyi (1944) dans son histoire des faits économiques et sociaux de la modernité, L. Dumont (1977) dans son histoire des idées économiques ont largement montré le caractère ethnocentriste d'une telle généralisation. Pour autant, ces auteurs ont pris soin de ne pas inverser les choses en faisant du don une catégorie universelle et omniprésente de toute société humaine et sombrer dans un « ethnocentrisme inversé ».

Cette division entre production et consommation est symétrique de celle qui distingue usager, sociétaire ou bénévole à celle des salariés. La réussite de l'économie solidaire dans les crèches

parentales par exemple tient au fait qu'elles recherchent par des formes diverses à ne pas appliquer aux salariés des organisations coopératives les principes de la corporate governance.

Cette distinction renvoie en réalité à l'identification des différentes modalités d'échange véhiculés par les théoriciens de l'économie solidaire. Rappelons-les brièvement :

-par échange marchand, on entend une relation d'équivalence entre le bien ou le service fourni et le prix proposé à l'issue de laquelle la relation se clôture. .En réalité, cette situation est celle du modèle car **la dimension symbolique des échanges d'une part et le maintien de bonnes relations en vue d'un échange potentiel ultérieur peuvent maintenir une relation lâche entre les échangistes**.

-par redistribution et par action publique, on entend le transfert opéré par un organisme central sur les richesses privées ou bien la production des biens et de services indivisibles en vue d'une répartition secondaire, sans contrepartie de prestations non monétaires et sans obligation de réciprocité. Là aussi, il faut en réalité marquer plus de réserves car la «redistribution » semble apparaître comme une production de richesse déjà créée qui donnerait lieu à un reversement alors que **l'Etat contribue directement à la production de richesse.**

-par réciprocité, on entend que, dans la sphère de la consommation ou domestique, le don, comme relation différée d'échange, en qualité et en quantité, joue un rôle important : on pense qu'on donne souvent plus qu'on ne reçoit dès lors qu'on est en présence de relations plus personnalisées. Pour autant, il faut convenir qu'**on peut avoir inérêt à donner**. On a noté à plusieurs reprises l'existence de relation de don contre-don au sein même d'entreprises multinationales ; par exemple, N. Alter fait état de « soutien mutuel à caractère affectif, de transmission d'informations directement professionnelles, de « truc » concernant la manière de s'y prendre avec tel client ou tel chef » et de conclure que « ces échanges obéissent d'assez près à ceux que Mauss a décrits à propos du don». [11] .

Ces précisions méritent attention : c'est uniquement lorsque le mode de circulation (échange marchand, redistribution ou don) est associé directement à un ressort de l'action (intérêt, pouvoir, devoir, charité ou altruisme, etc.) qui ne lui correspond qu'on peut dire que la relation d'échange s'approche de tel ou tel mode de régulation. Et ce n'est que dans le cas particulier où ce mode de régulation est dominant qu'il affecte « la représentation et la reproduction de la société ». Or, dans aucun des cas étudié ici, on se trouve dans ce cas de figure parc que chacun a intérêt à la relation de coopération qui n'est pas une relation de réciprocité ; La coopération telle qu'elle résulte des logiciels libres ne relève pas d'un mobile de la réciprocité. On peut avoir un intérêt matériel à donner. Lorsqu'un modèle d'échange n'est pas associé à un mobile correspondant, il pervertit l'essence même du processus.

Il faut donc cesser de balancer entre l'alternative suivante : soit rechercher du social sous l'échange marchand, le modèle de marché étant le voile qui masque la réalité du don, soit inventer des nouvelles formes de régulation plus attentive à la réciprocité où cette fois, le modèle de marché sert de repoussoir (P. Chantelat,).

Nous proposons la classification des modalités d'échange suivante :

- l'échange marchand pur qui se traduit par l'échange d'un bien ou un service entre agents sur la base d'une équivalence qui clôture la relation;

- l'échange marchand symbolique qui double ou se substitue à l'échange pur et prolonge la relation au travers des usages ;

- l'échange coopératif qui propose une interaction entre usagers et échangistes à partir d'une relation formelle ;

- l'échange par réciprocité qui fait qu'on attend un retour de l'échange non équivalent et différé ;

- la relation désintéressée qui n'obéit plus à un calcul.

Conclusion

En comparant ces deux objets dont les manifestations les opposent (type d'innovation, logique, domaine et formes), on constate la permanence d'un modèle coopératif. Celui-ci ne s'explique ni par le caractère immatériel puisque le CDC est tout ce qu'il y a de plus matériel, ni par l'exclusion économique puisque le logiciel libre ne répond pas à cette problématique. Ce qui explique cette situation vient du fait que le libre est de l'information et que celle-ci ne constitue pas un marché : il y a bien une offre et une demande mais il n'y a pas de mécatisseur de prix qui en découle. Or , c'est précisément ce qui tient l'économie solidaire: une référentiel de groupe, un continum entre producteur et consommateur et l'existence d 'une rente. Chaque fois que l'économie solidaire se rapprochera du modèle de marché, elle s'écartera de cette perspective.

Bibliographie

Brousseau E, Rallet A, 1999, Technologie de l'information, organisation et performances économiques, Paris, Commissariat Général au Plan

Cohen D, Dubonneuil M, 2000, Nouvelle économie, Rapport du Conseil d'analyse économique, Paris

Cremer J, Rey P, Tirole J, 1999, Connectivity in the Commercial Innternet, Working Paper, IDEI Toulouse

Foray D, Zimmerman J-B (2001) L'économie di logiciel libre : organisation, coopérative et incitation à l'innovation, revue économique, volume 52

Foray D, J. Mairesse(1999), Innovations et performances, Editions EHESS

Dang-Nguyen G, Pénard T (1999), Don et coopération dans internet : une nouvelle organisation économique ? Terminal n° 80-81

M. Godelier, 1997, L'énigme du don, Fayard

J.T Godbout, 1992, L'esprit du don, La Découverte

A.Jacob et alii, 1995, L'inscription, sociale du marché, L'Harmattan,

T. Jeantet, 1999, L'économie sociale européenne, CIEM

P. Jolivet, A. Aknin , 2000, « Consommation et développement durable : définition d'une problématique ». Economie Appliquée n° 3

L. Dumont, 1977, From mande ville to Marx. The genesis and triumph of economic ideology, university of Chicago Press.

B. Enjolras, 2002, L'économie solidaire et le marché, L'Harmattan

J-L Laville, et M. Nyssens, 2001, Les services sociaux entre associations, Etat et marché, La Découverte

A. Lipietz, 2000, Sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale, 2t, CEPREMAP.

H. Munkner, 1994, Panorama of Cooperatives, Mutuals and Associations in Germany, Annals-of-Public-and-Cooperatives-Economics.

M. Mauss,1925, Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques » L'année sociologique, nouvelle série, 1.

K. Polanyi, 1944, The Great Transformation, New-York, Free Press

Van de Ven et alii, 1994, The Coevolution of Technical and Institutional Events in the Development of an Innovation »in Braum(dir), Evolutionary Dynamics of Organizations, Oxford University Press, New York.

R.Swedberg, 1985, Economic Sociology and Exogenous Factors, Social Science Information, vol 24, n° 29, n°2.

---

[1] Le premier objet relève d'une innovation technologique et le second d'une innovation sociale; l'innovation institutionnelle se confond avec l'innovation sociale car elle est une cristallisation. En opérant cette distinction, nous voulons montrer qu'il n'y a pas de déterminisme en la matière.

[2] La méthode ancienne est celle de Leroi-Gourhan qui consiste à prendre les objets techniques à leur point d'arrivée et non pas en train de se faire comme en sociologie de l'innovation.

[3] L'économie solidaire est définir dans la présentation du numéro.

[4] Nous prenons en partie appui sur le travail de DEA de T. Servet, Les community Development Corporations aux Etats-Unis : un exemple de dynamique territoriale d'économie solidaire ».2000-2001

[5] cette forme coopérative, présente dans les SELS est très ancienne puisqu'on la note dans les villages japonais du moyen-âge o ùle comptable du village notait sur un cahier les

échanges réciproques des villageois où une large partie du travail de récolte, de construction de fermes, d'élevage sont faits en commun ; il y a près de 1000 ans !

[6] On rejoint ici la thèse de M.Godelier selon laquelle l'échange marchand ou réciprocitaire « n'épuise » pas le lien social.

[7] A savoir la spécificité de l'économie française en termes de législation du travail, en termes de différentiel productivité/ croissance ou en termes de stratégies de firmes.

[8] Cf J. Prades, de la mesure de la richesse économique ; Revue candienne Economie et Solidarité, à paraître, 2004

[9] voir J. Prades, « L'homo-economicus et la déraison scientifique » L'Harmattan, 2001

[10] Au fond, avec l'accroissement des revenus de placements financiers des ménages et l'épargne des fonds de pensions, on réduit deux éléments considérables des coûts de revient : le coût salarial peut rester faible parce qu'il est relayé par les revenus de l'épargne (et ne pèse donc plus sur l'inflation) et les charges d'intérêt sont basses car l'épargne est abondante. On se donne alors l'illusion d'une croissance durable liée aux nouvelles technologies alors que rien ne permet aujourd'hui de dire que « la nouvelle économie » soit porteuse de « croissance » car les résultats que dégagent ces entreprises ne sont pas des profits d'exploitation. Amazon.com a vu son cours en bourse croître de 966 % en 1998 sans avoir dégagé un seul dollar de profit depuis 1993 (cité par A. Orléan, 1999). Comme le dit J-J. Salomon (1999) : « Les chances de voir se répéter le succès des premières étapes de la révolution industrielle - un volume d'emplois créés par l'industrie manufacturière qui a très largement absorbé la main-d''uvre déplacée de l'agriculture- relèvent à l'heure actuelle d'un pari bien aventureux. »

[11] p34 in « Les logiques de l'innovation » sous la direction de N. Alter. La Découverte, 2002